



ORGANISMES DE FORMATION

DONNEZ CONFIANCE, « liberté de choisir son avenir professionnel »

Pourquoi certifier une démarche qualité dans le cadre de la loi 2018-771 du 5 septembre 2018 ?

A compter du 1^{er} Janvier 2021, les organismes réalisant des actions concourant au développement des compétences (OPAC) devront être certifiés QUALIOPI® sur la base d'un référentiel national unique, s'ils veulent bénéficier de fonds publics (Pôle Emploi) ou mutualisés (OPCO – Opérateurs de Compétences).

Les activités concernées par ce référentiel sont les :

- OF : Organismes de Formation
- CFA : Centres de formation d'apprentis
- VAE : Prestataires d'actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience
- CBC : Centres de bilans de compétences

Pourquoi choisir AB Certification ?

- **AB Certification** est jugé recevable par le COFRAC ce qui est une confirmation de notre indépendance et de notre compétence. Il est sur la liste des organismes certificateurs publiée par le Ministère du Travail.
- **AB Certification** développe une approche d'audit pragmatique fondée sur des faits avec une analyse des risques, approche processus, exploitation des données et non sur du formalisme bureaucratique.
- **AB Certification** est une structure décentralisée qui propose des relations personnalisées avec ses clients, à chaque étape du processus de certification : analyse des besoins, offre, contrat, audit, certification, suivi.
- **AB Certification** fait appel à un nombre limité d'auditeurs confirmés et choisit celui qui saura le mieux

appréhender votre type de structure et rédiger un rapport qui vous apportera de réelles pistes d'amélioration et une véritable valeur ajoutée.

AB Certification répond à vos interrogations :

Que veut dire Qualiopi ?

Qualiopi vient du nom Caliope, une des neuf muses. Elle est la muse de la poésie épique en Grèce antique. En grec ancien Kalliôpê veut dire « Belle voix ». Le Qualiopi est le nom donné au Référentiel National Qualité (RNQ). Celui-ci trouve son origine dans la loi du 5 Septembre 2018.

Comment sont réalisées les évaluations ?

Les évaluations sont réalisées sur site et à distance selon l'arrêté du 06 juin 2019. L'audit initial est obligatoirement réalisé sur site. L'audit de surveillance est réalisé à distance sauf sous certaines conditions où, le cas échéant, il sera réalisé sur site.

Quelle est la durée de la certification ?

Le certificat est valable pour 3 ans. Pour maintenir le certificat, un audit de surveillance est réalisé autour du 18^e mois.

Peut-on faire appel de la décision ?

Bien sûr, suivant la procédure ABC 228 – réclamations. Cette procédure est transmise sur demande et est accessible sur le site abcertification.com.

Plus de renseignements ?

Retrouvez-nous sur notre site internet pour de plus amples informations. Toute l'équipe AB Certification reste à votre disposition par téléphone.